

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Murielle Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/00891e54c4c41c2b63ac3d9a>

Date d'obtention : 2023-12-01 16:42:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cela m'a appris mon rôle en tant qu'intervenant scolaire.

A utilisé adéquatement la trousse sexto.

A appuyé mes collègues dans la démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ma méthode travail...

être plus adéquate dans mes interventions et, m'outillé davantage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir plus rapidement...

Mon rôle , ma bienveillance et surtout ne pas regarder les vidéos ou photos des victimes...